

[Texte]

from all the witnesses? Hopefully they will go through the bill, if not exactly in a clause-by-clause way, then at least to point out those clauses they are not happy with. So, speaking paternally about my bill, I am a little leery about having some third party go through a critique of it. That is not the way the Minister handles it. He defends his bill. He does not have some third party do an analysis of it and say, this is what is good and this is what is bad.

The Chairman: I do not mean to be argumentative, but the bill has not gone through the same process before it arrives at the House of Commons—

Mr. Daubney: That is very true.

The Chairman:—as the Minister's public bill has.

Mr. Gauthier: It just came to my mind that—

The Chairman: It has not had the critique.

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, after we have done the process to which you alluded of examining clause by clause this bill with Mr. Daubney's assistance, this bill still goes back to the House bearing Mr. Daubney's name. Whether you like it or not, it is not a committee's bill, it is a bill proposed by and adopted by—in second reading by the House, but in Mr. Daubney's name. It goes back to the House. It has to go back with Mr. Daubney's consent, assent and concurrence. Otherwise this committee is wasting its time. I do not want to be argumentative here either, but I think there is a certain logic here. Mr. Daubney cannot refuse to be the father of this bill and continue to be the father until it comes to fruition. I would hope that would be acceptable to the committee. Otherwise I cannot see how we could proceed.

I have only had two or three experiences of this kind of thing but not since McGrath came in. I had experience before with these bills—I defended a bill myself in front of a committee and had a hell of a time, especially with you Tories when you were in the opposition.

The Chairman: Actually, that is an interesting point that I have not sat on. If we go through the process of examining this bill and reporting it back to the House, can Mr. Daubney decide he is not going to proceed further with it? That is my point.

Mr. Gauthier: No.

The Chairman: I am not sure that is so. I think the government can call it.

Mr. Hawkes: It will be interesting for the clerk to look into that very issue.

Mr. Gauthier: It is an interesting point, maybe academic but nevertheless—

[Traduction]

témoignages que nous obtiendrons de tous les témoins? J'espère qu'ils passeront au travers du projet de loi, peut-être pas article par article, mais au moins en faisant ressortir les articles qui leur déplaisent. Donc, pour parler de manière paternelle à propos de mon projet de loi, je ne vois pas d'un très bon oeil qu'une tierce personne critique ce projet de loi. Ce n'est pas ainsi que procède le ministre. Il défend son projet de loi. Il ne demande pas à un tiers de l'analyser et de déclarer ce qui est bon et ce qui est mauvais.

Le président: Sans vouloir pinailler, le projet de loi n'est pas passé, avant d'arriver à la Chambre des communes, par les mêmes étapes. . .

M. Daubney: Vous avez tout à fait raison.

Le président: . . . que celles que franchit un projet d'intérêt public d'initiative ministérielle.

M. Gauthier: Cela me rappelle. . .

Le président: Il n'a pas été critiqué.

M. Gauthier: Monsieur le président, après avoir effectué avec l'aide de M. Daubney cet examen article par article auquel vous avez fait allusion, le projet de loi reviendra tout de même à la Chambre en portant le nom de M. Daubney. Que cela vous plaise ou non, ce n'est pas un projet de loi émanant d'un comité, c'est un projet de loi proposé et adopté en deuxième lecture par la Chambre des communes, mais portant le nom de M. Daubney. Il reviendra à la Chambre. Il doit y retourner avec le consentement, l'assentiment et l'accord de M. Daubney. Autrement, ce comité perd son temps. Je ne veux pas pinailler moi non plus, mais il y a une certaine logique à respecter. M. Daubney ne peut pas refuser la paternité du projet de loi et continuer de le parrainer jusqu'à ce qu'il aboutisse. J'espère que le comité est d'accord là-dessus. Autrement, je ne vois pas comment nous pourrions procéder.

Je n'ai vécu de situations semblables que deux ou trois fois, mais pas depuis l'arrivée de M. McGrath. Je connais ce genre de projet de loi—j'en ai défendu un moi-même devant un comité et j'ai passé un mauvais quart d'heure surtout devant vous les conservateurs, quand vous étiez dans l'opposition.

Le président: Voilà un argument intéressant auquel je n'ai jamais réfléchi. Si nous examinons ce projet de loi et que nous présentons un rapport à la Chambre des communes, M. Daubney peut-il décider de ne pas aller plus loin? Voilà la question.

M. Gauthier: Non.

Le président: Je n'en suis pas convaincu. Je crois que le gouvernement peut le mettre en discussion.

M. Hawkes: Il serait intéressant que le greffier examine cette question.

M. Gauthier: C'est un sujet intéressant, peut-être théorique mais néanmoins. . .